

légende / Legende

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
 - Délimitation du PAP
 - Délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
 - terrain existant
 - terrain remodelé
- Nombre de niveau**
 - I, II, III, IV : nombre de niveaux pleins
 - +1, 2, ... R : nombre d'étages en retrait
 - +1, 2, ... C : nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2, ... S : nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions:**
 - h0 x : hauteur à la corniche de x mètres
 - h1 x : hauteur à l'acrotère de x mètres
 - h2 x : hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions:**
 - x-m : maisons isolées
 - x-mj : maisons jumelées
 - x-mb : maisons en bande
- Types et nombres de logements**
 - x-u : logements de type unifamilial
 - x-b : logements de type bifamilial
 - x-c : logements de type collectif
- Formes de toiture**
 - tp : toiture plate
 - ti (y%-%z) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faite
- Gabarit des immeubles**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Formes de toiture**
 - servitude de type urbanistique
 - servitude écologique
 - servitude de passage
- Infrastructures techniques**
 - retenion à ciel ouvert pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux pluviales
 - canalisation pour eaux usées
 - fossé ouvert pour eaux pluviales
- LEGENDE COMPLEMENTAIRE:**
 - Cp : Carport au niveau du rez-de-chaussée
 - Adj : Abris de jardin au niveau du rez-de-chaussée
 - Espaces dédiés uniquement à l'implantation de vélos / poussettes / équipements techniques
 - Espaces dédiés uniquement aux éléments de circulation verticale ou horizontale
 - Recouvrement des Rampes d'accès par toiture ou Pergola
 - limites de surfaces constructibles pour couverture de la rampe et garage / gradins / pergola
 - niveau à titre indicatif
 - cotations seulement à titre indicatif
 - HD extérieure (degré du risque d'inondation)
 - Espaces dédiés exclusivement à l'entrepôt temporaire de poubelles

ZMU_Zone mixte à caractère urbain			
COS	0,2	CMU	0,4
	0,6		1,6
CSS	0,8	DL Log/H	-

PAP_Am Becheler/rue Renert_bereidange			
Surface brute :	49a 15ca (4915 m²)	Surface nette :	41a 4314ca (4143.14 m²)
SES	828,628 m²	SCB	1657,256 m²
	2485,884m²		6629,024 m²
SS	3314,512m²	DL Log/H	67

La surface totale du terrain de PAP : 4915 m2.
 Surface cédée à la commune : 771,86 m2 = 15.70 % de PAP.
 La surface nette du PAP : 4143.14 m2.

LOT1		3,0817 ar	
61,84 m²	184,90 m²	123,28 m²	493,07m²
246,53 m²	1 - mb		1 - u
tp	ha-14 m	III	III + 1R + 1S

LOT2		1,9502 ar	
39 m²	117,01 m²	78 m²	312,03m²
156,01 m²	1 - mb		1 - u
tp	ha-14 m	III	III + 1R + 1S

LOT3		2,1930 ar	
43,86 m²	131,58 m²	87,72 m²	350,88 m²
175,44 m²	1 - mb		1 - u
tp	ha-14 m	III	III + 1R + 1S

LOT4		34,2170 ar	
684,34 m²	2053,02 m²	1368,68 m²	5474,72 m²
2737,36 m²	3 - m		30 - c
tp	ha-14,00 m	II + 1R + 1S	III + 1R + 1S

projet / Projekt

U030_PAP
 Am Becheler
 L-7241 Bereldange

maître d'ouvrage / Bauherr
OPH s.à r.l. / LOLA PP S.C.I
 8, Boulevard Paul Eyschen
 L-1840 Luxembourg

architecte / Planverfasser
atelier b architects
 CHRISTIAN BARATIER & ASSOCIÉS
 21, rue grand-duc jean
 L-1223 bereldange

signature / Unterschrift

niveau du projet / Planungsebene

AUTORISATION

n° plan / Plannummer indice / Index
U030_AUT_101.00

échelle / Masstab
1:200

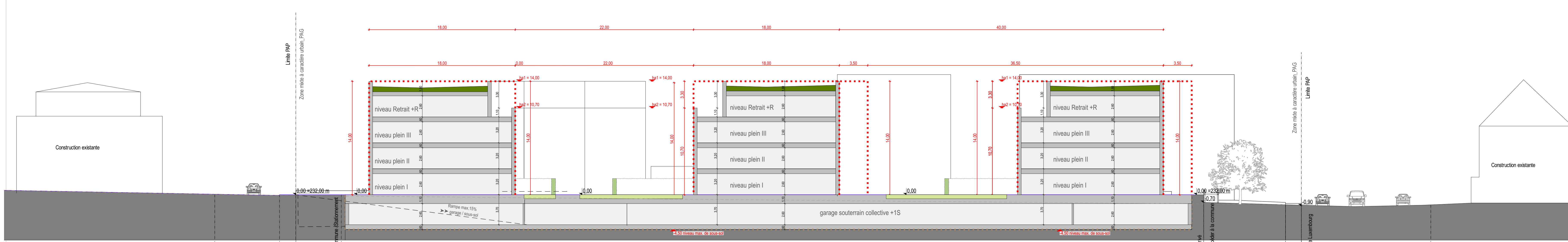
tampers / Abstempelung

contient / enthält	Plan masse
date / Datum	10.02.22
dessiné / gezeichnet	YO
n° mesurage / Vermessungs N°	1694 , 1505
n° cadastral / Kadaster N°	363/3627 , 342/3040 , 360/3424

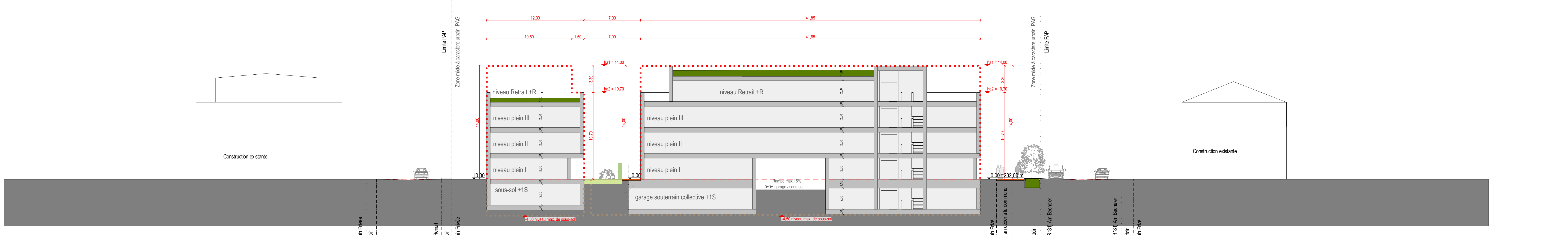
remarques / Bemerkungen

Le plan ne peut être imprimé à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Toute nouvelle révision sera soumise aux plans précédents. L'autorisation en charge de l'exécution est tenu de contrôler toutes les mesures sur le site, et de signaler toute différence au maître d'ouvrage. Ce plan d'architecture n'est valable que avec les plans d'exécution concertés avec les concepteurs associés impliqués au chantier.

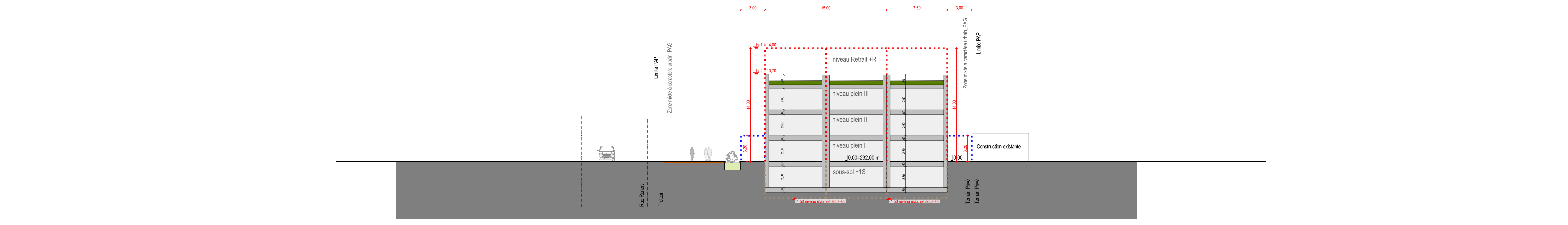
Ohne die Zustimmung des Autors darf dieser Plan nicht an Dritte weitergegeben werden. Jede neue Planrevision muss den vorherigen Plänen entsprechen. Der Ausführungsbeauftragte ist verpflichtet, alle Messungen vor Ort zu kontrollieren und Abweichungen zu melden. Dieser Architekturplan ist nur in Verbindung mit den gültigen Plänen und den Ausführungsplänen zu verwenden.



Coupe A-A



Coupe B-B



Coupe C-C

légende / Legende

- Délimitation du PAP et des zones du PAG**
 - Délimitation du PAP
 - - - - - Délimitation des différentes zones du PAG
- Courbes de niveau**
 - - - - - terrain existant
 - - - - - terrain remodelé
- Nombre de niveau**
 - I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - +1, 2, ...R nombre d'étages en retrait
 - +1, 2, ...C nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2, ...S nombre de niveaux en sous-sol
- Hauteur des constructions:**
 - h_{ex} hauteur à la corniche de x mètres
 - h_{ex} hauteur à la façade de x mètres
 - h_{fx} hauteur au faite de x mètres
- Types, dispositions et nombre des constructions:**
 - x-m x maisons isolées
 - x-mj x maisons jumelées
 - x-nd x maisons en bande
- Formes de toiture**
 - tp toiture plate
 - ti (y%-%z) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faite
- Gabarit des immeubles**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Formes de toiture**
 - tp toiture plate
 - ti (y%-%z) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faite
- Gabarit des immeubles**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Formes de toiture**
 - tp toiture plate
 - ti (y%-%z) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faite
- Gabarit des immeubles**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Formes de toiture**
 - tp toiture plate
 - ti (y%-%z) toiture à x versants, degré d'inclinaison
 - orientation du faite
- Gabarit des immeubles**
 - alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
 - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
 - alignement obligatoire pour dépendances
 - limites de surfaces constructibles pour dépendances

projet / Projekt

U030_PAP
Am Becheler
L-7241 Bereldange

maître d'ouvrage / Bauherr

OPH s.à r.l. / LOLA P.P.S.C.I
8, Boulevard Paul Eyschen
L-1840 Luxembourg

signature / Unterschrift

architecte / Planverfasser

atelier b architects
CHRISTIAN BARATTE & ASSOCIÉS
21, rue grand-duc jean
L-7233 Bereldange
tel: 26 33 18 59
info@atelierb.lu

signature / Unterschrift

niveau du projet / Planungsebene

AUTORISATION

n° plan / Plannummer indice / Index

U030_AUT_102.00 **1:200**

tampers / Abstempelung

contient / enthält Coupe A-A / B-B / C-C

date / Datum 10.02.22

dessiné / gezeichnet

n° mesurage / Vermessungs N° 1694, 1505

n° cadastral / Kadaster N° 363/3627, 342/3040, 360/3424

remarques / Bemerkungen

Le plan ne peut être imprimé à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Chaque nouvelle révision sera soumise aux plans précédents. L'autorisation en charge de l'exécution est tenu de contrôler toutes les mesures sur le plan, et de signaler toute différence à l'auteur du plan. Ce plan d'architecture n'est valable que avec les plans d'exécution consécutifs, des concepteurs associés impliqués au chantier.

Ohne die Zustimmung des Autors darf dieser Plan nicht an Dritte weitergegeben werden. Jede neue Planrevision stellt alle vorherigen Pläne auf. Alle Maße sind vom Auftraggeber genehmigt zu prüfen. Der Ausführungsbeauftragte ist verpflichtet, alle Abweichungen zu melden. Dieser Architektplan gilt nur in Verbindung mit den gültigen Plänen und den darauffolgenden Ausführungsplänen der beteiligten Architekten.

